



Flash d'information

Avril 2022

Païement du premier tiers de l'impôt sur les bénéfices

Cher Lecteur,

Par communiqué en date du **30 mars 2022**, le Directeur général des Impôts a rappelé aux contribuables assujettis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), à l'impôt sur les bénéfices agricoles (BA), ou à l'impôt minimum forfaitaire (IMF) les dates limites de paiement du premier tiers de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2021.

En ce qui concerne les entreprises relevant de la Direction des grandes Entreprises (DGE) ou de la Direction des moyennes Entreprise (DME) les dates sont fixées comme suit :

- **Le 10 avril 2022, pour les entreprises industrielles, pétrolières et minières ;**
- **Le 15 avril 2022, pour les entreprises commerciales ;**

- **Le 20 avril 2022, pour les entreprises de prestations de services.**

En ce qui concerne les contribuables rattachés aux Centres des Impôts ou aux Services d'Assiette des Impôts divers, le délai est fixé au **15 avril 2022**.

Les contribuables concernés sont priés de se rendre sur le portail « e-impôts », ou de se rapprocher de leur Centre de rattachement afin de s'acquitter de leur impôt conformément aux délais sus-indiqués.

Passé ce délai, il sera fait application des sanctions prévues par le Livre de Procédures fiscales.

Pour toutes informations complémentaires, consultez notre **Guide fiscal sur la déclaration de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021** via notre site internet : www.grantthornton.ci/insights/ ou n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante contact@ci.gt.com.



Grant Thornton Tax & Legal
Côte d'Ivoire
Plateau, Rue du commerce, imm Nabil
T : 27 20 30 77 00
F : 27 20 30 77 01
E : contact@ci.gt.com

NOTE : Cette note d'information est de nature générale et aucune décision ne devrait être prise sans davantage de conseil. Grant Thornton Tax & Legal Côte d'Ivoire n'assume aucune responsabilité légale concernant les conséquences de toute décision ou de toute mesure prise en raison des informations ci-dessus. Avant de prendre une décision ou d'entreprendre une action, vous êtes encouragés à demander un avis auprès d'un conseil professionnel qui vous assistera au regard de la situation de fait se rapportant à votre situation particulière. Nous serions heureux de discuter avec vous de l'application particulière des changements à votre propre cas. Grant Thornton Tax & Legal Côte d'Ivoire est un Cabinet de conseil juridique et fiscal membre du réseau Grant Thornton International.